

Une victoire au goût amer

Chers amis,

Après que l'UFR 4 et l'UFR 6 ont fait le choix d'autres systèmes horaires que celui voté par le CA et alors que d'autres UFR allaient se prononcer, le Président de l'Université vient de décider de retirer le projet voté fin mai (cf lettre jointe, datée du 14 février) et d'opter pour un système fondé sur un semestre raccourci à 13 voire 11 semaines.

Si le retrait du projet voté par le CA correspond bien à une victoire obtenue de haute lutte par l'ensemble des collègues signataires, il ne nous semble pas que la décision, même si elle satisfait partiellement les revendications d'une large majorité d'entre nous, puisse être une occasion de se réjouir. En effet :

1. Elle manifeste un nouveau déni démocratique, et l'allusion en fin de courrier du président à "une ultime concertation" ne fera guère illusion. De concertation entre qui et qui ? Le CA, dont les décisions ne pouvaient être remises en cause, selon un argument répété de notre direction, est cette fois-ci totalement ignoré. Les autres Conseils ont dans toute cette affaire brillé par leur absence. Il apparaît maintenant tout à fait clairement que la seule instance collective ayant un poids dans les décisions de notre université est le Bureau du président.

Nous ne devons pas oublier que parmi les signataires figurent des collègues favorables à des tranches horaires de deux heures sur 15 semaines, qui nous ont rejoint par solidarité et pour défendre une certaine idée de la démocratie dans notre université, mise à mal une fois de plus.

Dans quelques mois auront lieu les élections aux Conseils. Nous devons être extrêmement vigilants si nous souhaitons une démocratie universitaire restaurée, et qui mette les moyens sur nos missions fondamentales (seulement 5% du budget de 2003 était dévolu directement aux UFR).

2. Cette décision impose un passage à 160h du service enseignant, cette fois sans la moindre simulation de concertation. Ceux d'entre nous qui ont enseigné dans d'autres universités savent que les services enseignants y sont très souvent inférieurs à 150h. Mais ces universités ne font pas l'erreur de rendre officielle et identique pour tous la durée de ce service, et ne s'attirent pas les reproches de la Cour des Comptes (à moins que...).

3. Enfin ce courrier du Président ne répond pas à nos inquiétudes concernant la réduction du volume horaire global des diplômés, au contraire : on y lit, à titre d'"exemple", que le volume horaire d'une licence serait de 1200h. Si tel est bien le cas, des charrettes massives de chargés de cours sont à prévoir, même si, pour ceux qui resteront, il n'est plus question de diminution de la charge de cours.

Nous vous proposons d'en discuter dans vos départements et de nous transmettre vos avis, que nous diffuserons. Et nous organiserons prochainement une réunion, pour examiner la situation et prendre une décision quant à la suite à donner à notre mouvement.

En plus des questions de politique locale (démocratie universitaire, durée du service enseignant, volumes horaires des diplômés, budgets), nous aurons bientôt à affronter des questions de politique globale lors des retours du LMD ; il apparaît d'ores et déjà que certaines formations se voient contester leurs diplômes (licence d'anthropologie, master d'informatique), et que d'autres n'ont été acceptés que sous condition d'une fusion programmée avec les diplômés de Paris 13. "Rationalisation" de la carte régionale des formations, spécialisations de certaines universités dans le premier cycle, rapport Belloc, statut de la recherche... autant de questions que l'attitude de nos dirigeants nous empêche de prendre directement en charge.

Pierre Bayard et Gilles Bernard